



ACCEPTÉ - REFUSE	N°
Emplt :	
Plateau :	

Retour des formulaires avant le **16/09/2022** :  
**M3 - Zac de Bridal BP 11 - 19 130 Objat-  
France**

Contact : 05 55 25 27 26

**AUCUNE INSCRIPTION NE SERA POSSIBLE SUR PLACE**

### RESPONSABLE DE LA MOTO :

Nom :	Prénom :
E-mail :	Mobile :
Adresse :	Téléphone :
Code postal :	Ville :
Pays :	N° de permis de conduire :

### **ATTENTION**

**Pensez à vérifier la sonorité de vos motos, le maximum autorisé est de 102 DB, sous peine de ne pas pouvoir prendre la piste.**

### MOTO (Si plusieurs motos à inscrire, merci de joindre les informations ci-dessous sur papier libre) :

**La moto inscrite sera stationnée dans le Classic Motos Park (dans la limite des places disponibles).**

Marque :	Modèle :
Année (1 <sup>ère</sup> immatriculation) :	
Remarque :	

**OBLIGATOIRE : JOINDRE OU ENVOYER PAR MAIL 1 PHOTO DE LA MOTO +  
COPIE CARTE GRISE + BRIEFING + DECHARGE SIGNEE**

(contact@classicfestival.fr)

### PARKING SUPPLEMENTAIRE R2 (pour véhicule accompagnant) :

Si vous avez besoin de parkings supplémentaires, merci de cocher la case correspondante et nous **préciser la quantité souhaitée** :

- véhicule utilitaire + remorque : \_\_
- camping car : \_\_
- remorque : \_\_
- autre à préciser : \_\_\_\_\_

**Le(les) véhicule(s) sera(ont) alors stationné(s) dans un parking différent car le Classic Motos Park est réservé aux motos inscrites.**



www.classicfestival.fr - contact@classicfestival.fr

ZAC de Bridal - BP 11 - 19130 OBJAT - TEL.00.33 (0)5.55.25.27.26 - FAX.00.33 (0)5.55.25.28.37  
S.A.R.L au capital de 8000€ - R.C.S BRIVE B 434 894 846 - N° TVA Intracomm. : FR 18 434 894 846



### BON DE COMMANDE

**ATTENTION : UNE SEULE FORMULE PAR MOTO  
MERCİ DE COCHER L'OPTION SOUHAİTEE ET REMPLIR LES CASES CONCERNEES**

INSCRIPTION MOTO :		Quantité	Prix TTC	Total TTC
<input type="checkbox"/> <b>ARMAGNAC TRACK</b>  roulage + exposition	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>2 titres d'accès « personne »</b> donnant accès à l'ensemble du site</li> <li>✓ <b>un emplacement privilégié</b> pour votre « moto ancienne »</li> <li>✓ l'accès à la <b>Parade Autosur Classic</b></li> <li>✓ l'accès <b>aux sessions de roulage</b> sur la piste du circuit Paul Armagnac (<b>5 sessions de 20 min</b> sur le week-end)</li> </ul>		<b>120 €</b>	
<input type="checkbox"/> <b>PADDOCK GERSOIS</b>  exposition	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>2 titres d'accès « personne »</b> donnant accès à l'ensemble du site</li> <li>✓ <b>un emplacement privilégié</b> pour votre « moto ancienne »</li> <li>✓ l'accès à la <b>Parade Autosur Classic</b></li> </ul>		<b>25 €</b>	
COMMANDE SUPPLEMENTAIRE :		Quantité	Prix TTC	Total TTC
<input type="checkbox"/> Titre d'accès « personne » (2 jours)			<b>20 €</b> <del>30 €</del>	
REPAS « HALL VIP » (dans la limite des places disponibles) :		Quantité	Prix TTC	Total TTC
<input type="checkbox"/> Déjeuner samedi midi, sur le circuit			<b>32 €</b>	
<input type="checkbox"/> Déjeuner dimanche midi, sur le circuit			<b>32 €</b>	
<b>Frais de dossier</b>				<b>6 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>				

J'ai lu et j'accepte la décharge de responsabilité du Circuit **Paul Armagnac** pour l'ensemble de l'équipage de ma moto (disponible et consultable sur notre site internet), je me conforme au règlement du Classic Festival, dont je reconnais avoir pris connaissance, et je dégage de toute responsabilité les organisateurs. Je vous adresse ci-joint **un chèque à l'ordre de M3 d'un montant correspondant au total général ou je procède au règlement par virement bancaire (SARL M3 - SOCIETE GENERALE BRIVE - IBAN : FR76 30003 00437 00020063628 31 - BIC : SOGEFRPP).**

A \_\_\_\_\_ DATE ET SIGNATURE



www.classicfestival.fr - contact@classicfestival.fr

ZAC de Bridal - BP 11 - 19130 OBJAT - TEL.00.33 (0)5.55.25.27.26 - FAX.00.33 (0)5.55.25.28.37  
S.A.R.L au capital de 8000€ - R.C.S BRIVE B 434 894 846 - N° TVA Intracomm. : FR 18 434 894 846

# Règlement Classic Festival MOTO - 2022

## Article 1 - Inscription des véhicules

**L'inscription est obligatoire, chaque participant doit :**

- prendre connaissance du présent règlement général
- remplir et signer un formulaire d'inscription
- joindre le règlement correspondant (chèque à l'ordre de M3)
- joindre une photo de la moto ainsi que la copie de la carte grise ou du passeport si celle-ci en dispose

Lors de l'inscription, les participants doivent choisir entre **deux formules** :

- Classic Motos Park : expo
- Armagnac Track : expo + accès piste

**Toute inscription est définitive et ne pourra être remboursée en cas de forfait.** Les véhicules non inscrits ne pourront accéder ni au paddock, ni à la piste.

## Article 2 - Confirmation d'inscription

**Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit impérativement être accompagnée du règlement correspondant.**

Une fois la demande d'inscription validée, chaque participant recevra un e-mail ou courrier de confirmation. Puis les différents éléments relatifs à la commande (titres d'accès « personne », bandeaux de pare-brise, tickets repas, parkings, autocollants accès piste...) seront envoyés ultérieurement.

## Article 3 - Clôture des inscriptions

La clôture des inscriptions est fixée au **16 septembre 2022**. Les demandes d'inscription non reçues à cette date avec les règlements correspondants pourront être refusées.

Toute inscription se fera dans la limite des places disponibles.

## Article 4 - Motos admissibles

Ne seront admis que les véhicules suivants et de belle présentation :

- ✓ **Avant Guerre**
- ✓ **Toutes motos avant 1980**
- ✓ **Après 1980 : sur dossier**

**L'organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription d'une moto ne correspondant pas à l'esprit de la manifestation.**

## Article 5 - Installation

Les installations pourront se faire à compter du vendredi 7 octobre - 14 heures.

## Article 6 - Composition et respect du plateau de roulage

Afin de pouvoir apprécier les séances de roulage sur la piste du circuit Paul Armagnac, un plateau spécifique motos a été créé. Chaque participant devra respecter son plateau et ne pas chercher à accéder à la piste dans le cadre d'un autre plateau sous peine d'exclusion.

## Article 7 - Armagnac Track (expo + accès piste)

Les motos inscrites à l'Armagnac Track auront accès à la piste sur le plateau dédié. En dehors de ces séances de roulage, un emplacement au sein du Paddock leur sera attribué par l'organisateur. Les participants devront se conformer aux instructions d'accès à la piste et regagner ce même emplacement après chaque séance de roulage.

**Sur le paddock, la vitesse est limitée à 20 km/h.**

Ne seront admis en pré-grille que les véhicules munis des deux autocollants dûment collés de façon visible sur la moto. Les horaires de mise en pré-grille seront précisés ultérieurement.

Chaque pilote doit avoir pris connaissance des drapeaux pouvant être agités par les commissaires de piste pendant les séances de roulage (cf. drapeaux principaux page suivante).

Nous vous rappelons les règles sur circuit en cas de dommages aux véhicules : chacun est responsable de ses dégâts et ne peut rechercher en aucun cas la responsabilité d'un ou des autres participants, sauf en cas de faute grave avec intention de nuire.

## Article 8 – Classic Motos Park (expo)

Un emplacement au sein du Paddock sera attribué par l'organisateur pour les motos inscrites.

Celles-ci auront également accès à la Parade Autosur Classic si la moto le permet.

## Article 9 – Contrôle Technique Obligatoire

Avant le roulage chaque véhicule sera obligatoirement contrôlé par un professionnel appartenant à l'organisation du Classic Festival. Les organes de sécurité comme les freins et les pneumatiques doivent être en bons états (pas secs ni trop usés), la sonorité de la moto ne devra pas dépasser les 102 DB.

L'organisation se réserve le droit de ne pas autoriser l'accès aux véhicules n'ayant pas eu l'aval du professionnel lors du contrôle technique, le cas échéant un autocollant sera collé sur la moto.

## Article 10 - Pilotes

**Chaque pilote qui accède à la piste, le fait sous sa seule responsabilité.** Par leur inscription, les participants s'engagent, à avoir lu et accepté la décharge de responsabilité du circuit de Nogaro (disponible et consultable sur notre site internet), à se conformer au règlement du Classic Festival et à dégager de toute responsabilité les organisateurs en cas de dommages corporels ou matériels, tant aux véhicules qu'aux glissières de sécurité.

**Les pilotes doivent obligatoirement être détenteur du permis de conduire, l'équipement du pilote mentionné dans la décharge est obligatoire.**

## Article 11 - Véhicules d'assistance / remorques

Les véhicules d'assistance pourront accéder au parc assistance uniquement si ils ont été mentionnés dans la demande d'inscription et dans la limite des places disponibles.

**Les autres véhicules de tourisme, remorques et 4x4 devront impérativement être garés dans un des parkings extérieurs prévus à cet effet.**

## Article 12 - Repas « Nogaro Resto »

Un service traiteur sera mis à disposition des participants et exposants. Ces repas assis seront servis le samedi midi et le dimanche midi dans la salle « HALL VIP » au dessus des stands. Si vous souhaitez partager ce moment de convivialité, merci de passer commande lors de votre inscription (dans la limite des places disponibles)

## Article 13 - Assurance

**Responsabilité Civile Organisateur :** Elle couvre tous ceux qui participeront à l'organisation, y compris sur la piste (dans le cadre de leur affectation) ainsi que les spectateurs, (sauf ceux se trouvant irrégulièrement sur la piste). Les pilotes accèdent à la piste sous leur seule responsabilité.

**Assurance Individuelle Accident :** Cette assurance a été souscrite pour tous les pilotes. Le détail des conditions de cette assurance est disponible auprès de M3.

L'organisateur est également déchargé de toute responsabilité pour les véhicules exposés dans le paddock. Un gardiennage du site y est cependant assuré les nuits des 07, 08 & 09 octobre 2022.

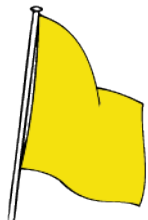
## Article 14 - Respect du règlement

---

Conformément à ce qu'il a signé, dans sa demande d'engagement, chaque participant s'engage à respecter le règlement dans la joie et la bonne humeur, pour faire de ce rendez-vous un moment inoubliable !

### Drapeaux principaux

---



**Drapeau jaune immobile** : Restez largement à l'intérieur de vos limites de pilotage. Ne doublez pas. Il y a un danger au bord de la piste.

**Drapeau jaune agité** : Ralentissez. Ne doublez pas. Soyez prêt à changer de direction ou à suivre une trajectoire inhabituelle. Il y a un danger sur la piste.

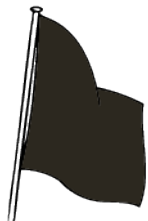
**Deux drapeaux jaunes agités** : Ralentissez. Ne doublez pas. Soyez prêt à vous arrêter. La piste est totalement ou partiellement obstruée. Vous ne doublerez pas avant d'être passé devant un drapeau vert marquant la fin de la zone de danger.



**Drapeau bleu clair** :

- **Drapeau bleu clair immobile** : Une moto plus rapide est en train de vous rattraper. Cédez le passage.

- **Drapeau bleu clair agité** : Une moto plus rapide s'apprête à vous doubler. Cédez le passage de toute urgence.



**Drapeau noir présenté à votre véhicule** : Arrêt obligatoire au stand au prochain passage.



**Drapeau rouge** : Signal d'arrêt absolu à n'utiliser que sur ordre formel du Directeur de Course. Obligation de rentrer dans les stands au prochain tour.